

République Française
Département des
Pyrénées-Atlantiques



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 DECEMBRE 2024**

DELIBERATION N°16 - DCM-20241212-16

**Nombre de
membres en
exercice : 29**

Présents : 22
Votants : 28
Pour : 21
Contre : 7*
Abstentions : 0

* Mme Martine
BECRET, M.
Dominique
LAVIGNE, Mme
Marie-Ange
THEBAUD, M.
Christophe MARTIN,
Mme Hélène
ETCHENIQUE, M.
Jérôme RANCE, M.
Frédéric BILLARD

L'an deux mille-vingt-quatre, le douze décembre à dix-huit heures, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 6 décembre 2024

Membres présents :

M. Francis GONZALEZ, Mme Marie-José ROQUES, M. Gilles LASSABE, Mme Monia EVENE-MATEO, M. José DOS SANTOS, M. Patrick ACEDO, Mme Sandrine DARRIGUES, M. Jean-Marie GUTIERREZ, M. Jean-Pierre CAZAUX, Mme Catherine DUPIN, Mme Simone PUYO, M. Jean-Pierre ALPHA, Mme Catherine DUFOUR, M. Jonathan DARRIGADE, Mme Céline DOS SANTOS, Mme Martine BECRET, M. Dominique LAVIGNE, Mme Marie-Ange THEBAUD, M. Christophe MARTIN, Mme Hélène ETCHENIQUE, M. Jérôme RANCE, M. Frédéric BILLARD.

Membres représentés par pouvoir :

Mme Laurence GUYONNIE donne pouvoir à M. Jean-Marie GUTIERREZ
M. Alain DARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Pierre ALPHA
M. Xavier BAYLAC donne pouvoir à M. Gilles LASSABE
Mme Alexandra VALETTE donne pouvoir à Mme Simone PUYO
M. Eric DEITIEUX donne pouvoir à Mme Catherine DUFOUR
Mme Jennifer WEBER donne pouvoir à Mme Céline DOS SANTOS

Membre absent :

M. Bastien GERY

Secrétaire de séance : Mme Sandrine DARRIGUES

Objet :
**Avis consultatif –
Ouvertures
dominicales pour
l'année 2025**

Monsieur Gilles LASSABE expose que, par courrier en date du 11 juillet 2024, le Directeur des Ressources Humaines des magasins PICARD Surgelés demande que le magasin de BOUCAU puisse être autorisé à employer du personnel salarié dans son commerce de détail de produits surgelés les dimanches :

- 07 décembre 2025 (9h / 18h)
- 14 décembre 2025 (9h / 19h)
- 21 décembre 2025 (9h / 19h30)
- 28 décembre 2025 (9h / 19h30)

Il précise que l'article L.3132-26 du Code du travail dispose que « *Dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du conseil municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par année civile. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante. Elle peut être modifiée dans les mêmes*

formes en cours d'année, au moins deux mois avant le premier dimanche concerné par cette modification.

Lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. A défaut de délibération dans un délai de deux mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable. »

Il ajoute que l'article R.3132-21 du Code susvisé prévoit que l'arrêté du Maire est pris après avis des organisations d'employeurs et de salariés intéressées.

Il propose que les commerces de détail de produits surgelés soient autorisés à employer du personnel salarié les dimanches :

- 07 décembre 2025 (9h / 18h)
- 14 décembre 2025 (9h / 19h)
- 21 décembre 2025 (9h / 19h30)
- 28 décembre 2025 (9h / 19h30)

Il est précisé que les organisations syndicales ont été consultées à ce sujet par un courrier en date du 22 juillet 2024

**Certifié
exécutoire
compte tenu du
dépôt à la Sous
Préfecture de
Bayonne
le
et de la
publication
le**

Le Conseil Municipal,

**Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré,**

DECIDE d'émettre un avis favorable à ce que les commerces de détail de produits surgelés soient autorisés à employer du personnel salarié les dimanches :

- 07 décembre 2025 (9h / 18h)
- 14 décembre 2025 (9h / 19h)
- 21 décembre 2025 (9h / 19h30)
- 28 décembre 2025 (9h / 19h30)

**Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 18 décembre 2024**

Le Maire,



**La secrétaire,
Mme Sandrine DARRIGUES**

